

Mesure 2 : Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites

Diaporama



Généralisable dès septembre 2024 pour les mathématiques et le français en seconde et première professionnelle



Repérer

Les élèves présentant des besoins spécifiques pour lesquels un accompagnement est indispensable.



Construction d'une progression annuelle en réfléchissant à une continuité de l'enseignement et des apprentissages entre les heures en classe entière et les heures dispensées en effectifs réduits

La mise en place des groupes à effectifs réduits

Accompagner

Les élèves présentant des besoins particuliers en français et en mathématiques



Enseigner les mathématiques et le français en groupes à effectifs réduits pour une partie de l'horaire annuel. ☹



Travailler les notions inscrites au programme de façon différente, notamment par la mise en activité de l'élève et l'usage d'outils numériques.



Diviser la classe en groupes distincts : groupes évolutifs au cours de l'année en fonction des contenus et notions traités, de l'évaluation des acquis et de l'évolution des besoins de chacun d'entre eux.

Articuler

Avec l'ensemble des dispositifs de remédiation existants en établissement



Éduscol : [Réforme des LP](#)
[Fiche enseignant](#)
[Fiche Perdir](#)
[Tests de positionnement](#)

Intervenir

Intervention en face-à-face pédagogique en grand groupe et auprès de groupes à effectifs réduits.



Mise en place de gestes professionnels permettant de répondre aux besoins de chacun : [différenciation pédagogique](#), évaluation, pilotage des tâches...



Possibilité d'une grande dissymétrie entre les groupes



Arrêté du 22 janvier 2024



Groupes évolutifs tout au long de l'année, construits en fonction des besoins et compétences des élèves